

Continuité pédagogique

Inspection pédagogique régionale de Martinique

Consignes communes des IA-IPR de toutes les disciplines à destination des enseignants

Ce document est communiqué **à titre indicatif et ne se substitue pas à la procédure mise en œuvre par chaque établissement** pour l'enseignement à distance.

Mesdames, messieurs les enseignants

A la suite du message de Monsieur le Recteur qui a rappelé un certain nombre de préconisations utiles à suivre, nous vous adressons les points de vigilance suivants :

CONCEPTION DU TRAVAIL DE L'ENSEIGNANT :

- Utiliser les outils numériques que vous connaissez et que vous maîtrisez, Pronote et/ou Colibri notamment pour communiquer avec vos élèves et leurs familles. Vous pouvez aussi communiquer avec eux via leur messagerie Internet, Signal (application libre autorisée, même service que WhatsApp), ou tout autre moyen qui respecte la RGPD. Toutefois si vous utilisez déjà WhatsApp, pour communiquer avec eux, vous pouvez continuer à le faire.
- Réguler le travail proposé aux élèves :
 - Organiser des échanges fluides et réguliers de supports et d'exercices et éviter absolument l'envoi massif de documents pour quinze jours, voire trois semaines.
 - Se concerter avec l'équipe pédagogique pour éviter aux élèves des journées trop lourdes, répartir la charge de travail entre les différentes disciplines, respecter les temps hebdomadaires et quotidiens de repos.
 - Communiquer cette organisation aux familles : Pronote présente un onglet où il est possible de visualiser la charge de travail par jour ;
 - Proposer un calendrier et une idée du temps que l'élève doit passer sur chaque activité.
 - Mettre à la disposition de vos élèves cours, supports et exercices par voie numérique, en vous fondant sur votre progression et l'emploi du temps habituel de vos classes.
- Rendre accessible les activités en prenant en compte le fait qu'en classe elles font l'objet d'explicitations, de reformulations et de régulations en temps réel par l'enseignant.
- Veiller à ce que les activités puissent être réalisées en autonomie, sans nécessiter l'aide de proches.
- Structurer l'activité : il est important d'explicitier les outils et les ressources à mobiliser.
- Proposer des supports audio ou vidéo.
- Prévoir des modalités et des temps d'échange à distance avec les élèves, synchrones ou asynchrones, des espaces d'échange et de mutualisation (forum, chat...), etc ... pour permettre l'explicitation des consignes et l'appropriation des consignes et des documents.
- Pour permettre l'appropriation des contenus, proposer aux élèves :
 - De répondre à des questions.
 - Des moments de synthèse, concrétisés par des traces concises et claires.
 - De réaliser un journal de bord, un plan de travail avec des points d'étape, ...
- Penser à l'entraide entre collègues ayant l'habitude du numérique et ceux qui l'ont moins est nécessaire (n'hésitez pas à solliciter vos collègues ou à proposer votre appui).

ORGANISATION DU TRAVAIL DES ELEVES :

- Aider les élèves à organiser leur temps (calendrier, planification des activités et des tâches, indication du temps nécessaire pour une activité...).

- Eviter toute surcharge car apprendre seul peut générer une tension et une fatigue plus grande qu'en classe.
- Garder à l'esprit qu'une famille peut regrouper plusieurs enfants et que chacun d'entre eux n'aura en conséquence pas un accès illimité à l'ordinateur familial.

MISE EN ACTIVITE DES ELEVES :

- Identifier les élèves les plus fragiles et proposer en équipe un accompagnement adapté.
- Repérer les élèves qui ne sont pas actifs dans les relations à distance et convenir avec eux, en lien avec l'établissement et l'équipe éducative, des modalités de travail possibles
- Veiller aux élèves pour lesquels la construction de cette continuité pédagogique sera particulièrement difficile :
 - les élèves dont l'accès au numérique est restreint (pas d'ordinateur, un seul ordinateur pour plusieurs enfants, un accès internet uniquement par téléphone...) ;
 - les élèves les plus vulnérables pour des raisons sociales, cognitives...
- Envisager des modalités d'évaluation qui prennent en compte les spécificités du travail à distance : travail collaboratif à distance entre pairs, autoévaluation (écrit réflexif, expression des difficultés et des facilités, expression d'un sentiment de maîtrise des contenus, ...).

RESSOURCES :

- Le site web de votre discipline ainsi que le CNED proposent des ressources exploitables ;
- Accès à "Ma classe à la maison": <https://college.cned.fr> et <https://lycee.cned.fr>
- Le site du CNED vous permet aussi de réaliser des classes virtuelles avec « Ma classe virtuelle », où vous pouvez donner des éléments de cours et d'exercices devant votre ordinateur, les élèves suivant de chez eux devant leurs ordinateurs. Ils peuvent poser des questions et résoudre des exercices en direct.
- Une présentation de « Ma classe à la maison » et « Ma classe virtuelle est disponible à cette adresse <https://www.youtube.com/watch?v=etRP8v1zE84>.

Attention : en raison de l'encombrement des réseaux, il est recommandé de préférer les plages d'après-midi pour les travaux en classe virtuelle.

Pour toute demande d'ordre technique, vous pouvez solliciter l'équipe académique de la DANE dont les membres seront à même de vous accompagner dans la mise en œuvre pratique de cet enseignement à distance : <http://www.ac-martinique.fr/cid138680/l-equipe-de-la-dane.html>

Je vous rappelle que dans le cadre de la continuité pédagogique, l'équipe de la DANE se mobilise pour vous proposer tous les jours (du lundi au vendredi) des **webinaires**. Vous trouverez plus d'informations sur ce sujet ici : <http://www.ac-martinique.fr/cid150281/continuite-pedagogique.html>

Les outils numériques n'excluent aucunement le recours aux livres et cahiers d'activités à disposition des élèves. Il s'agit de varier les supports, dans un souci d'équilibre et d'efficacité. Pour les élèves qui n'auraient pas accès à une connexion, cette utilisation de supports "traditionnels" est primordiale.

Dans tous les cas, il est nécessaire de vous rendre disponibles pour vos élèves sur les temps scolaires, en indiquant une adresse mail et/ou un numéro de téléphone.

Continuité pédagogique : Consignes disciplinaires

Des consignes disciplinaires complémentaires vous seront transmises par vos inspecteurs et mises en ligne sur les sites disciplinaires.